



**Procès-verbal de la réunion du Bureau Syndical**  
**Mercredi 16 décembre 2020**  
**CCLL à Quingey - Visio-conférence TEAMS**

Date de convocation : 10/12/2020	Nombre de titulaires en exercice : 11	Nombre de membres présents : 6
		Nombre de membres représentés : 0

L'an deux mille vingt, le mercredi 16 décembre 2020, le Bureau syndical de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la CC Loue Lison à Quingey et en visio-conférence, sous la présidence de Monsieur Jean Claude GRENIER, 1<sup>er</sup> Vice-Président en l'absence du Président.

**Membres présents** : M. Gérard FAIVRE ; M. Jean-Claude GRENIER ; M. Jean-Pierre FRIGO ; M. Aurélien DORNIER ; M. Bernard LAUBIER ; M. Christian VALLET.

**Membre excusé** : M. Claude LIETTA, M. Philippe ALPY, M. Olivier BILLOT ; M. Daniel DEFRAISNE ; Mme Béatrix LOIZON.

**Secrétaire de séance** : Gérard FAIVRE

1. Approbation du Procès-Verbal du 24 novembre 2020 .....	2
2. Présentation outil de travail sur les projections budgétaires et le PPI .....	2
3. Financement Poste EPAGE 2021 .....	3
3.1 Animation N2000 - Vallées du Drugeon et du Haut Doubs.....	3
3.2 Animation N2000 – Loue - Lison .....	3
3.3 Poste Animation SAGE .....	4
3.4 Poste Contrat de Bassin .....	5
4. Convention avec la commune de Mignovillard – Gestion de la RNR des Barbouillons .....	5
5. Calendrier budgétaire 2021 .....	6
6. Position sur les atteintes aux milieux aquatiques et aux milieux naturels .....	6
7. Questions diverses .....	7

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président souhaite la bienvenue aux membres du Bureau et constate que le quorum est atteint pour tenir la séance.

## 1. Approbation du Procès-Verbal du 24 novembre 2020

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président demande si des observations sont à formuler quant au dernier procès-verbal du Bureau syndical 24 novembre dernier.

### Résultat du vote :

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

**Délibération N° 180 : Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal du bureau syndical du 24 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.**

## 2. Présentation outil de travail sur les projections budgétaires et le PPI

Monsieur Le 1<sup>er</sup> Vice-Président précise que l'EPAGE, dans le cadre de la mission de préparation du projet de candidature du LIFE Climat, a acquis de nouvelles données LIDAR avec le CEN Franche-Comté (topographie fine de grands territoires par voie aéroportée), dans le cadre d'un partenariat financier avec l'Agence de l'Eau et la DREAL, en 2020.

Le CNRS, partenaire notamment sur la station de recherche de Frasne, utilise fréquemment ces données et nous a sollicité pour une mise à disposition.

Un même type de convention de mise à disposition des données acquises lors du Life tourbière en 2015 avait déjà été signée. Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président propose de renouveler l'opération sur les nouvelles données LIDAR acquises en 2020, étant donné les partenariats techniques et scientifiques.

L'exposé étant entendu, le 1<sup>er</sup> Vice-Président propose de passer au vote.

### Résultat du vote :

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

**Délibération N°181 : Le Bureau Syndical, à l'unanimité, valide le projet de convention avec le CEN et le CNRS pour la mise à disposition de données LIDAR et autorise le Président à signer celle-ci.**

### 3. Financement Poste EPAGE 2021

#### 3.1 Animation N2000 - Vallées du Druegon et du Haut Doubs

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président expose la proposition de demande de subvention pour l'animation, celle-ci concerne essentiellement le temps de travail des chargées de missions (Camille Barbaz et Geneviève Magnon), du technicien (Michel Sauret) et du secrétariat secrétaire pour la mise en œuvre de la politique Natura 200, équivalent à 1 ETP. Elle concerne également la location d'un véhicule et des frais de structure optionnels à hauteur de 15 % des dépenses de rémunération. Les dépenses prévisionnelles pour 2021 sont de 50 800 € environ avec un plafond de la subvention (Etat et Union européenne) de 50 265 €.

Les missions à réalisées en priorité en 2021 sont :

- Montage de nouveaux contrats Natura 2000 : le renouvellement du contrat porté par l'EPAGE, un contrat de réouverture avec un propriétaire privé sur Frasne, un contrat de restauration d'étang avec un propriétaire privée sur Chaffois
- Animation agro-environnementale : dépôt d'un nouveau Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) en 2021 pour 1 année
- Réalisation des missions « classiques » liées à l'animation du site : COPIL, groupe de travail, suivi des études, évaluations d'incidences Natura 2000, porters à connaissances divers,

Résultat du vote :

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

**Délibération N°182 : Le Bureau Syndical valide la demande de financement, afin de solliciter le soutien financier de l'Etat et de l'Union Européenne (Feader) et autorise le président à signer tout document nécessaire à cette demande.**

#### 3.2 Animation N2000 – Loue - Lison

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président expose la demande de subvention pour l'animation N2000, celle-ci concerne essentiellement le temps de travail des chargés de missions (Emmanuel Cretin et Adeline Pichard) et du temps de secrétariat pour la mise en œuvre de la politique N2000 équivalent à 1,5 ETP. Elle concerne également la location d'un véhicule et des frais de structure optionnels à hauteur de 15 % des dépenses de rémunération. Pour le site Natura 2000 « Vallées de la Loue et du Lison », les dépenses prévisionnelles 2021 liées à l'animation Natura 2000 s'élèvent à 99 500 €. Le taux de subvention (Etat et Union Européenne) est proche de 90 %. (Plafonnement des dépenses à 90 000 € environ).

Les missions à réalisées en priorité en 2021 sont :

- Evaluation, révision et réactualisation des documents d'objectifs, réflexion éventuelles extensions périmètre N2000
- Réactualisation du PAEC 2021 et animation agro-environnementale 2021, organisation concours prairies fleuries avec la fruitière de Vernierfontaine,
- Montage de nouveaux contrats Natura 2000 pour la gestion de pelouses sèches (Châteauvieux-les-Fossés, Scey-Maisières, Cussey-sur-Lison, RNR Chenecey-Buillon, ...),
- Montage de contrats forestiers « îlots senescence Natura 2000 » (Eternoz, Charbonnières-les-Sapins, Malans, Cussey-sur-Lison, ...),
- La réalisation des missions « classiques » liées à l'animation du site : COPIL, groupe de travail, suivi des études, évaluations d'incidences natura 2000, porters à connaissances divers,

Résultat du vote :

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

**Délibération N°183 : Le Bureau Syndical valide la demande de financement, afin de solliciter le soutien financier de l'Etat et de l'Union Européenne (Feader) et autorise le président à signer tout document nécessaire à cette demande.**

### 3.3 Poste Animation SAGE

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président informe que pour le poste SAGE il est proposé de solliciter l'aide de l'Agence de l'eau RMC pour l'année 2021, avec la programmation détaillée ci-dessous.

<b>Animation et coordination 2021 du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue</b>			
Poste SAGE	Demande de subvention AERMC	2021	<b>68 740,14 TTC</b>
<b>Sujet</b>	<b>Mission</b>	<b>% ETP</b>	<b>Déploiement de l'action / livrables</b>
Animation PGRE	Bilan PGRE en 2021	0,2	Rencontre des acteurs du territoire, synthèse des données, rédaction rapport bilan
Animation PGRE	Lancement approche prospective changement climatique	0,2	Rendu approche prospective changement climatique
Animation SAGE	Organisation bureaux, CLE, commissions, rencontres territoire	0,2	Rédaction des documents de synthèse des rencontres, mise en place commissions au sein de la CLE
Pilotage études	Etude Ressources Stratégiques	0,2	Définition d'une stratégie d'intervention, identification de ressources stratégiques prioritaires, accompagnement des collectivités compétentes
Pilotage études	Etude flux admissibles	0.1	Organisation COTEC, finalisation cahier des charges, suivi étude
Communication/sensibilisation	Communication vis-à-vis des élus, grand public, professions agricole, industriels	0,1	Communication des travaux de la CLE, de l'évolution des documents (SAGE, PGRE, ...), communication élus, grand public

L'exposé étant entendu le 1<sup>er</sup> Vice -Président propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

**Délibération N°184 : Le Bureau syndical, à l'unanimité, se prononce favorable pour solliciter le soutien financier de l'Agence de l'eau pour le poste d'animation du SAGE, à hauteur des 50 % du montant des dépenses prévisionnelles présenté ci-dessus et autorise le Président à signer tous documents correspondants.**

### 3.4 Poste Contrat de Bassin

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président informe que pour le poste du contrat de bassin il est proposé de solliciter l'aide de l'Agence de l'eau RMC pour l'année 2021, avec la programmation détaillée ci-dessous.

L'exposé étant entendu le 1<sup>er</sup> Vice -Président propose de passer au vote.

Elaboration et Animation 2021 du Contrat Haut-Doubs Loue			
Poste contrat	Demande de subvention AERMC	2021	65 601,63 euros TTC
Sujet	Mission	% ETP	Déploiement de l'action / livrables
Contrat de bassin Haut-Doubs Loue	Animation / rédaction contrat	0,45	Finalisation contrat de bassin
Milieux aquatiques	Suivi étude et projets restauration milieux sur secteur Loue	0,2	Lancement AVP sur affluents haute loue
Animation	Stratégie foncière	0,25	Définition stratégie foncière
Communication	Communication contrat de bassin	0.1	Articles, réunions, information des élus, etc...

Résultat du vote :

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

**Délibération N°185 : Le Bureau syndical, à l'unanimité, se prononce favorable pour solliciter le soutien financier de l'Agence de l'eau, pour le poste d'animation du contrat de bassin, à hauteur des 50 % du montant des dépenses prévisionnelles présenté ci-dessus et autorise le Président à signer tous documents correspondants.**

## 4. Convention avec la commune de Mignovillard – Gestion de la RNR des Barbouillons

Monsieur le 1<sup>er</sup> vice-Président informe que dans le cadre de la gestion de la Réserve Naturelle Régionale de la Seigne des Barbouillons initialement confiée à l'association de la Seigne des Barbouillons (gestionnaire principal) et à l'EPAGE (gestionnaire associé) par la Région Bourgogne-Franche-Comté en juillet 2015, des modifications sont intervenues.

La commune de Mignovillard devient co-gestionnaire de la RNR, en lieu et place de l'association. Il convient donc de définir la répartition des missions entre les deux structures, pour ce qui concerne les volets environnementaux, techniques et scientifiques, sur la durée de la fin du plan de gestion 2021-2022.

Les statuts de l'EPAGE et la commune permettent d'établir une convention de partenariat afin que les moyens humains et matériels ainsi que les compétences spécifiques qui existent au sein du personnel de l'EPAGE puissent être mis à disposition pour la gestion de la RNR dans le cadre de ce partenariat.

Cette convention change uniquement le gestionnaire principal, les modalités financières de répartition des missions entre structures sont inchangées, à savoir que l'EPAGE facture l'intégralité des heures de travail des conservatrice et technicien en fin d'année, ainsi que les frais de gestion.

L'exposé étant entendu le 1<sup>er</sup> Vice -Président propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

**Délibération N°186 : Le bureau syndical, à l'unanimité, se prononce favorablement et autorise le président à signer cette convention, qui modifie le gestionnaire principal de la RNR de la Seigne des Barbouillons, et lie l'EPAGE à la commune de Mignovillard en lieu et place de l'association la Seigne des Barbouillons.**

## 5. Calendrier budgétaire 2021

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président rappelle qu'il convient de fixer les dates des comités syndicaux de janvier et février pour le Débat d'Orientation Budgétaire et le vote du budget.

Sachant que les prochains bureaux sont programmés les 13 janvier et 10 février prochain, il apparaît important d'effectuer 2 bureaux syndicaux pour la préparation du budget 2021.

Le planning des Bureaux est le suivant :

- Le 13 janvier à 9h à Valdahon : préparation PPI
- Le 3 février matin, préparation DOB
- Le 10 mars matin, préparation budget

Pour les Comités Syndicaux :

- Le 13 janvier à 11h après le bureau, comité syndical en visio, pour DM de régularisation
- Le 3 mars en soirée : DOB
- Le 23 mars en soirée : vote du BP

## 6. Position sur les atteintes aux milieux aquatiques et aux milieux naturels

À la suite des échanges du dernier bureau syndical concernant la pollution du ruisseau de la Brême, dans la vallée de la Loue, il est proposé de mettre en place une discussion concernant la position de que pourrait adopter l'EPAGE en cas de pollutions des milieux aquatiques (ou plus généralement d'atteintes aux milieux naturels ?)

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président explique que si le sujet peut sembler simple à première vue (« porter plainte en cas de pollution ») il est en fait très vite complexe quand on commence à lister les situations susceptibles d'être rencontrées. Il apparaît important de mettre en place une « doctrine » concernant ce sujet.

Les membres du bureau présents souhaitent qu'une approche prudente soit privilégiée, compte tenu de la variété des cas qui peuvent être rencontrés et des effets potentiellement négatifs que cela pourrait avoir pour l'EPAGE.

M. Aurélien Dornier pense que vu la « jeunesse » de la structure, encore peu connue sur certains territoires, il pourrait être malvenu qu'elle soit identifiée ou amalgamée avec une structure militante, de type association environnementale, notamment auprès du monde agricole.

Jean Pierre Frigo fait aussi état des dysfonctionnements qui peuvent arriver sur les systèmes d'assainissement des communes, sans que cela soit volontaire et il voit mal l'EPAGE porter plainte sur ce type d'évènements.

Dans un premier temps de déterminer, il convient de définir pour quels types d'atteintes à l'environnement l'EPAGE souhaite t'il porter plainte. Il faut rappeler à ce sujet que pour qu'une plainte soit recevable il faut, sur le plan juridique, avoir un « intérêt à agir ».

Étant donné ses compétences, nous pouvons légitimement penser que l'EPAGE peut porter plainte pour :

- Des atteintes aux milieux aquatiques (pollutions ou dégradations de milieux aquatiques : cours d'eau, plans d'eau, zones humides) au titre de sa compétence GEMAPI
- Des atteintes à des habitats et espèces d'intérêts communautaires sur les sites Natura 2000 dont l'EPAGE est animateur.

M. Jean Claude Grenier indique qu'il faut effectivement être prudent mais qu'il est également difficile politiquement pour l'EPAGE de ne pas marquer les choses en cas d'atteinte aux milieux aquatiques, surtout quand il s'agit de graves négligences qui auraient pu être évitées.

Après divers échanges il est convenu d'examiner les situations réelles rencontrées ces derniers mois pour essayer de voir comment l'EPAGE aurait pu se positionner afin établir une doctrine. Un accompagnement par un juriste sur ce dossier paraît également inévitable.

## 7. Questions diverses

Monsieur Bernard LAUBIER souhaite avoir un retour d'information concernant l'étude « Lizon supérieur » Cyril THEVENET informe que la Chambre de l'Agriculture du Jura accompagne l'EPAGE dans les diverses démarches auprès des exploitants agricoles. Plusieurs rencontres ont déjà eu lieu et Benjamin KNAEBEL en charge du dossier semble avoir des retours plutôt positifs, même si sur certaines exploitations il sera difficile d'intervenir à court terme vu les impacts foncier potentiels. Cependant M. LAUBIER indique avoir des retours plus nuancés de son côté, en effet certains agriculteurs ont l'impression de devoir faire un retour en arrière.

Cyril Thevenet propose que M LAUBIER puisse échanger rapidement avec Benjamin KNAEBEL à ce sujet, sachant qu'à l'issue des rencontres fin janvier il faudra faire un bilan pour voir les suites à donner.

Monsieur Jean Claude GRENIER demande s'il est possible de faire un point concernant les travaux de Restauration de la Furieuse à Salins les Bains, Cyril THEVENET explique qu'après divers échanges avec la commune, cette dernière n'est pas en capacité d'indiquer si le chantier pourra être clôturer au vu de leurs difficultés financières. Il est décidé de provoquer une réunion avec les nouveaux élus de la commune.

Cyril THEVENET annonce que plusieurs réunions vont être fixées pour les rendus d'étude en cours, les membres du Bureau seront donc invités à ces temps d'échange.

Le Président de l'EPAGE  
Haut Doubs Haute Loue  
Philippe ALPY

